

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet à dix-huit heures,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 11 juillet 2014.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Christine FERRET, Marc BRICARD, Malvine MORERA, Bernard ROQUE, Frédéric COSTE, Patricia ARNOLD, Bertrand CLÉMENT et Liz THOUREZ.

Absent : Marc MAILLARD.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Christine FERRET pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 27 ju in 2014
- 2) Approbation du nom de l'école communale
- 3) Demande de subvention pour la construction d'un e nouvelle station d'épuration.

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Point n°2 : Approbation du nom de l'école communale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un sondage lancé par les enseignants, auprès des élèves, en vue d'attribuer un nom à l'école. Après examen des nombreuses propositions recueillies, le choix définitif s'est porté sur : École du Grand Cèdre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce choix des enfants. L'école communale s'appelera donc : Ecole du Grand Cèdre. Une plaque sera posée au niveau du portail de l'entrée.

Point n°3 : Demande de subvention pour construction d'une nouvelle station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune projette la construction d'une nouvelle station d'épuration de 1500 équivalents habitants et du réseau de transport depuis la station d'épuration actuelle. Il indique que ce projet constitue une nouvelle étape du schéma directeur qui fera suite à la mise en séparatif des réseaux eau potable et eaux usées.

La construction de cette unité de traitement des eaux usées permettra à la commune d'être équipée d'un ouvrage de qualité répondant aux normes actuelles et respectant le milieu naturel de l'Orb. Elle garantira aussi son développement en facilitant la délivrance de permis de construire.

L'opération est estimée, par le cabinet CETUR LR, à 1 290 000 € HT, soit 1 548 000 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'approuver ce projet et d'autoriser le maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau RMC pour réaliser les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Achat de la parcelle cadastrée A 2100 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location du poulailler, qui abrite les ateliers techniques municipaux, arrive à terme et qu'il est urgent de trouver une solution de remplacement.

Il indique la mise en vente de la parcelle cadastrée A 2100, au prix de 175 000 €, qui comprend un hangar de 305 m² et d'un appartement attenant. Il demande aux élus de réfléchir sur l'opportunité d'acquérir ce bien pour y transférer les ateliers techniques municipaux.

Cette opération pourrait être financée par l'économie du loyer du poulailler, d'une part, et par les loyers de l'appartement, qui jouxte le hangar, et du garage des gîtes (18 rue de la Clastre) qui serait libéré, d'autre part.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une offre à 150 000 € soit faite au vendeur.

Location des toilettes mobiles :

Monsieur le Maire propose de louer les toilettes mobiles acquises récemment par la commune. Le prix pratiqué pour la location de ce type d'équipement oscille entre 75 et 100 € par jour.

Le Conseil Municipal sera appelé à valider le montant de la location lors d'une prochaine séance.

Requête référé suspension :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans son ordonnance du 11 juillet 2014, le tribunal administratif a rejeté la requête de Monsieur SALLES visant à faire annuler l'arrêté municipal du 19 mars 2014 accordant un permis de construire à la SCI des deux ponts.

Compte rendu de la commission des finances :

Madame Marie-France MAUREL, 1^{ère} adjointe, donne lecture du compte rendu de la commission des finances qui s'est réunie le 15 juillet pour réfléchir sur les engagements financiers de la commune.

La séance est levée à 20 h 15.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 21 juillet 2014.

Le Maire,
Yves ROBIN